



« là où deux ou trois sont **assemblés en mon nom**, je suis là au milieu d'eux »

(Matthieu 18 v.20)

« celui que **le Seigneur aime**, il le discipline »

(Hébreux 12 v.6)

Claude BEAUPORT

www.bible.beauport.eu

www.msgfacebook.beauport.eu

Ce qu'est l'Assemblée (l'Eglise) et l'exercice de la discipline !

Contenu :

Introduction.....	1
Quelques principes de base liés à l'Assemblée.....	2
L'Assemblée.....	2
<i>La position du chrétien en Christ vs sa marche.....</i>	2
<i>L'Assemblée Corps de Christ vs Maison de Dieu.....</i>	2
<i>La Maison de Dieu est devenue une grande maison, que faire ?.....</i>	3
<i>Assemblés au Nom du Seigneur.....</i>	4
<i>Les réunions d'assemblée.....</i>	4
La cène.....	6
<i>La Cène est une, mais deux actions.....</i>	6
La Table du Seigneur.....	7
La discipline dans l'Assemblée.....	8
Quelques mots d'introduction.....	8
<i>Rappel d'un commentaire d'un serviteur (H. Rossier).....</i>	8
<i>Comment est-ce souvent compris de nos jours ?.....</i>	9
Qu'est-ce que la discipline, celle du Père.....	9
Son exercice dans l'assemblée.....	10
Quel comportement tenir vis-à-vis de celui qui a été exclu.....	12
Que fait celui qui aurait été exclu, accusé injustement ?.....	12
Comment se comportent les autres assemblées ?.....	12
Que faire quand des faits conduisent à des divisions ?.....	13
Quelques références.....	14

Introduction

Suite à la demande d'un frère de faire un résumé de principes de base liés à l'Assemblée et à son expression sur la terre réalisée là où ces 2 ou 3 sont réunis au Nom du Seigneur. Et étant aussi interrogé sur l'application de la discipline dans l'assemblée, il a été mis en évidence une mécompréhension de ce qu'est la discipline, comprise sous un angle punitif, alors que sa raison d'être est éducative ! Chacun de nous sommes sous le régime éducatif de Dieu, qu'est

la discipline. Car possédant la vie divine, suite à notre nouvelle naissance, étant devenus enfants de Dieu, aimés du Seigneur, celui-ci, ainsi que le Père, nous éduque journallement afin que nous fassions des progrès, pour que nous acquérions du discernement pour distinguer le bien du mal, comme nous le rappelle l'apôtre :

« ... vous avez de nouveau besoin qu'on vous enseigne quels sont les premiers rudiments des oracles de Dieu, et vous êtes devenus tels, que vous avez besoin de lait et non de nourriture solide ; car quiconque use de lait est inexpérimenté dans la parole de la justice, car il est un petit enfant ; mais la nourriture solide est pour les hommes faits, qui, par le fait de l'habitude, ont les sens exercés à discerner le bien et le mal. » ([Hébreux 5 v.12-14](#))

Quelques principes de base liés à l'Assemblée

L'Assemblée

L'assemblée est vue sous 2 angles différents : ce qu'elle est en Christ, et sa responsabilité d'être le témoignage de Dieu sur la terre.

La position du chrétien en Christ vs sa marche

Le chrétien authentique, forcément passé par une vraie conversion, par sa nouvelle naissance est introduit dans la nouvelle création, où tout est de Dieu, où tout est de Christ ! Il possède cette vie pour l'éternité, et rien ne peut la lui ôter ! **Il est en Christ, une nouvelle création !** ([2 Corinthiens 5 v.17](#)). C'est sa « **position en Christ** ». Mais c'est « **en Christ** » et non pas en tant que créature de la première création (celle de Genèse 1) ! La Parole de Dieu appelle l'être moral issu de la nouvelle naissance : « **le nouvel homme** » ([Ephésiens 4 v.24](#)), et le distingue de ce que nous sommes en tant que fils d'Adam et que la Parole appelle « **le vieil homme** » ([Romains 6 v.6](#)), qui, pour la foi, est moralement mort et tenu pour tel, ayant été crucifié avec Christ.

Le chrétien est physiquement, ou corporellement, sur la terre, dans la première création. Il a à y rendre un témoignage conforme à la position qu'il a en Christ, à refléter dans la première création des caractères moraux qu'il a acquis en tant que nouvel homme. C'est sa « **marche** » !

Si pour la « position en Christ », tout a été fait par Dieu en la personne de Jésus, le Fils de Dieu devenu chair, pour la « marche », les choses sont différentes, elle engage le chrétien à avoir une marche conforme à sa position. En cela il peut lui arriver de manquer, c'est aussi pour cette raison que l'Apôtre Jean nous enseigne la ressource dans ce cas ! ([1 Jean 1 v.8 à 2 v.2](#))

L'Assemblée Corps de Christ vs Maison de Dieu

L'Eglise, ou Assemblée, en tant que **Corps de Christ**, est constituée de **l'ensemble de tous les chrétiens authentiques, sans aucune exception**. Elle composée de tous ceux dont la position est « en christ », et pas forcément de ceux dont la marche est conforme à leur position.

On entre dans le Corps de Christ par la nouvelle naissance, et rien que par elle, tous ceux qui en font partie, sont nés de nouveau en tant que **nouvel homme** !

L'Eglise, ou Assemblée, en tant que **Maison de Dieu**, est constituée de l'ensemble de ceux qui **professent** d'être chrétiens ! Mais **ils ne sont pas forcément nés de nouveau**.

Dans la lettre de Jean aux 7 églises, ou assemblées d'**Apocalypse 2 & 3** il est question de la Maison de Dieu, devenue une grande maison, dans l'état décrit par l'apôtre Paul en **2 Timothée 2**.

On entre dans la « maison de Dieu » par le baptême, et rien qu'ainsi, mais tous ceux qui en font partie, ne sont pas forcément nés de nouveau ! Il va sans dire que tous ceux qui font partie du Corps de Christ, doivent aussi avoir la profession chrétienne, et y avoir été introduits par le baptême chrétien !

La Maison de Dieu est devenue une grande maison, que faire ?

Il est clair qu'au jour de la Pentecôte, en **Actes 2**, ceux qui constituaient la maison de Dieu, faisaient tous partie du Corps de Christ. Cependant dès **Actes 8**, nous voyons **entrer dans la maison de Dieu, par le baptême, Simon le magicien (Actes 8 v.13)**, mais **il n'était pas né de nouveau**, et **ne faisait pas partie du Corps de Christ (Actes 8 v.18-24)**.

Lorsque l'on considère l'ensemble des chrétiens authentiques, tous ceux dont la position est en Christ, on y voit le Corps de Christ. C'est l'Eglise qui sera enlevée dans son entièreté lors de la venue du Seigneur Jésus en **1 Thessaloniens 4 v.13-18**.

Lorsque l'on considère **l'Eglise sur la terre**, en tant que **responsable** de **témoigner** ce qu'est le Corps de Christ, en reflétant les caractères, il s'agit alors de la « Maison de Dieu ». Il est à noter que dans la description de l'appréciation du Seigneur Jésus lui-même, sur les 4 dernières assemblées (**Apocalypse 2 v.18 à 3 v.22**), et pour lesquelles le Seigneur évoque sa venue, il n'y a que Philadelphie qui reflète les caractères du Corps de Christ ! Le Seigneur ne lui fait aucun reproche.

2 Timothée 2 v.15-26, répond à la question que faire, on y trouve **2 points importants** à souligner :

1. une **condition nécessaire** mais **pas suffisante**, celle de **se retirer de l'iniquité**
2. l'autre est de **poursuivre** la justice, la foi, la paix **avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur**

Ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur, sont ceux qui remplissent les caractères requis par le Seigneur Jésus : celui des deux ou trois réunis en son Nom, au milieu desquels Le Seigneur a promis de se trouver.

Assemblés au Nom du Seigneur

Parmi les 4 dernières églises d'Apocalypse 2 & 3, le Seigneur reconnaît bien Thyatire, Sardes & Laodicée, comme « Maison de Dieu », devenue une grande maison, mais **pas en tant qu'assemblés à son Nom**. Sa relation de communion n'est qu'avec quelques-uns, considérés individuellement et non pas collectivement.

Le caractère collectif d'être « **réunis au Nom du Seigneur** », le Seigneur exprimant une communion collective **ne se retrouve qu'à Philadelphie !**

C'est donc les caractères de Philadelphie que nous devons rechercher pour être réunis ou assemblés au Nom du Seigneur, et pouvoir jouir collectivement de sa présence.

Pour rappel ces caractères de Philadelphie sont :

- Avoir peu de force (aucune grande démonstration impressionnante)
- Garder la Parole du Seigneur (y compris [2 Timothée 2](#))
- Ne pas renier le Nom du Seigneur (témoignage de tout ce qui est lié à son Nom)

On n'est pas ainsi réunis, en l'affirmant simplement soi-même, ni parce que l'on se rattache à un groupement de chrétiens qui l'affirment, mais bien en en manifestant les caractères, dont l'évaluation est faite par le Seigneur Jésus !

Le sujet sera continué au paragraphe « la Table du Seigneur », les deux choses étant intimement liées.

Les réunions d'assemblée

L'assemblée locale se réunit au Nom du Seigneur, dans sa présence pour plusieurs activités : la prière, le culte, la réunion d'édification et la réunion d'administration.

Ces 4 types de réunion sont exclusivement sous la direction du Saint Esprit, par lequel seuls les frères, conduits par Lui, prennent la parole.

C'est l'assemblée qui se réunit, pas les frères et sœurs vus de manière individuelle !

La réunion de prière

C'est l'assemblée réunie au Nom du Seigneur pour faire ses requêtes à Dieu (Père ou Fils selon le sujet présenté), ou pour des actions de grâce. Les frères qui s'expriment ici, sont **la voix de l'assemblée** s'adressant **à Dieu !**

La réunion de Culte

C'est l'assemblée réunie au Nom du Seigneur pour présenter la louange et des actions de grâce à Dieu. Les frères, sous la direction du Saint Esprit, sont **la voix de l'assemblée** s'adressant **à Dieu !** **Sauf exception, ils ne sont pas dans ce cadre la voix de Dieu pour l'assemblée !**

La prière n'a pas sa place pendant le culte, si ce n'est la toute première action et la toute dernière, pour se recommander à Dieu, pour que le culte lui soit bien rendu sous la seule direction du Saint Esprit.

Le livre du Lévitique donne des images de ce qu'est le culte : présenter au Père ce que l'assemblée a apprécié durant la semaine des divers caractères de Christ à savoir l'holocauste, l'offrande de gâteaux, le sacrifice pour le péché ou le délit ! Les actions en louange et en adoration s'expriment en principal au Père, avec le Fils pour objet, et s'étendant au Fils qui en a été l'objet (holocauste, offrande de gâteaux, ...) ! Sauf dans le cadre du sacrifice pour le péché ou délit, l'assemblée ne parle pas d'elle-même !

Lorsque l'assemblée ne s'adresse qu'au Fils, avec elle-même pour objet, elle démontre l'état spirituel dans laquelle elle se trouve ! Son cœur est vide et n'a rien à apporter au Père au sujet de son Fils !

Le culte n'est pas une séance de lecture de la Parole de Dieu, et ni de commentaires sur ces lectures ! Lorsqu'un frère lit un passage de la Parole, il cesse d'être la bouche de l'assemblée pour Dieu, mais croit devoir être la bouche de Dieu pour l'assemblée. C'est confondre le culte avec la réunion d'édification ! Cela ne veut pas dire que la Parole n'ait pas sa place dans des cas particuliers, par exemple, lorsque le culte est languissant, et le Saint Esprit veut donner une nouvelle impulsion, que l'assemblée n'a pas perçu ! Alors, L'Esprit Saint peut conduire un frère à lire un court passage, une expression de la Parole relatif à ce thème. Mais jamais d'y ajouter des commentaires !

C'est au point culminant de l'adoration, lorsque toutes les pensées de l'assemblée sont concentrées sur l'objet du cœur du Père, que s'inscrit la Cène avec toutes les significations qu'elle contient !

S'il y a une action qui ne convient pas d'adresser au Père, c'est bien les actions de grâce liées à la cène ! C'est du Seigneur Jésus que l'on se souvient, on lui parle de sa mort, de son corps offert, de ses souffrances endurées, de la signification du seul pain que le Seigneur a rompu après avoir béni, suivi de la coupe, le sang séparé du corps, et toute sa signification, la coupe de la nouvelle alliance en son sang !

La réunion d'édification

L'assemblée est alors réunie pour entendre ce que Dieu a à lui-dire en vue de son édification. Sauf pour la prière et l'action de grâce éventuelle du début et de la fin de la réunion, c'est encore sous la direction du Saint Esprit, qu'un frère choisi par Lui, sera alors la bouche de Dieu pour enseigner l'assemblée !

C'est là que s'exercent les dons de prophète, de pasteur, de docteur décrit dans Ephésiens 4. Le don d'évangéliste est pour édification de l'assemblée, mais dans un autre sens, c'est un accroissement en nombre. Ce don ne s'exerce pas dans l'assemblée, tout en n'oubliant pas que parmi les personnes présentes, certaines, dont des adolescents, ne sont peut-être pas converties ! Cela ne veut pas dire que s'il n'y a pas un de ces dons présents dans l'assemblée, ceux qui ont le caractère de « surveillant/anciens » ont aussi à remplir cette tâche de présenter la Parole.

Pour rappel, le don de prophète n'est pas de dire l'avenir, mais bien de discerner les vrais besoins spirituels des âmes assistant à cette réunion d'édification, afin d'y répondre.

La direction de l'Esprit, n'est pas forcément donnée par le chant d'un cantique (*), en cherchant dans sa Bible un passage qui pourrait convenir ! Mais bien dans la dépendance de l'Esprit, un frère présente un sujet qui correspond aux besoins de l'assemblée !

(*) bien qu'il soit heureux que le cantique est en rapport avec les besoins perçus par le Saint Esprit, et en donne l'orientation.

La réunion d'administration

Cette réunion est aussi une réunion d'assemblée **dans la présence du Seigneur**, ce qui s'oublie très souvent. L'administration de l'assemblée est confiée par le Seigneur aux frères, qui examinent sous le regard du Seigneur les différents problèmes à résoudre.

Ce sont les frères qui en ont la charge, mais c'est à l'assemblée que revient le dernier mot. Après qu'un problème a été examiné par les frères, et que la conclusion a été présentée à l'assemblée, si une sœur a une objection valable, il convient aux frères d'en tenir compte !

La discipline exercée par l'assemblée est un des points administrés lors de ces réunions d'administration.

La cène

La 1^{ère} épître aux Corinthiens aux chapitres 10 & 11, nous donne la synthèse de ce qui se rapporte à la cène, instituée par le Seigneur Jésus la veille de sa mort !

La Cène n'est pas le souper de la Pâque ! Au souper de la Pâque, Juda y a participé. C'est pendant le souper de la Pâque qu'ayant reçu le morceau trempé, il s'en alla (Jean 13 v.26-30)

Pour en donner toute la signification l'apôtre Paul nous en parle sous deux aspects :

1. **Le souvenir**, faite ceci en mémoire de moi, non seulement **se souvenir de sa mort** mais aussi de l'annoncer, jusqu'à ce qu'il vienne.
2. Le cadre dans lequel la cène a lieu, c'est-à-dire **à Sa Table**, et ce qu'elle exprime, à savoir la communion du sang de Christ, et la communion du Corps de Christ, mais aussi **l'unité de ce Corps** qu'est l'Assemblée, ce qu'exprime ce seul pain.

La Cène est une, mais deux actions.

La Cène nous parle de la mort de Christ, le sang séparé du Corps. C'est lors du point le plus élevé du culte que le Saint Esprit conduit l'assemblée à célébrer la Cène.

Le pain

Il nous parle du Corps de Christ, le corps qu'il a pris lors de son ministère sur la terre, ce corps offert en sacrifice, c'est le côté du souvenir, mais il est aussi l'expression du Corps de Christ, qu'est l'Assemblée, composée de tous ceux qui sont nés de nouveau, le seul pain est l'expression de cette unité du Corps !

Il est à noter que c'est après avoir béni que le Seigneur a rompu le pain, pas avant ! Il est à noter que si nous rompons le pain avant de bénir, nous altérons quelque peu l'image du seul pain, expression de l'unité du Corps de Christ

La Coupe

Par le vin qu'elle contient, elle nous parle du sang versé, du prix payé pour notre salut, mais aussi le sang de la nouvelle alliance. L'Assemblée, Epouse de Christ, n'entre dans aucune alliance, mais c'est sur base de ce sang versé, que l'Epoux de l'Assemblée établira sa relation avec son peuple Israël, du moins le résidu, et avec ceux des nations qui auront cru à l'Évangile du Royaume promulgué par le résidu. Ils se tourneront vers Celui qu'ils ont percé !

La Cène est une

Le service de la Cène, pour le pain et pour la coupe, est une seule action d'un seul frère. Ces 2 actions sont continues, après avoir distribué le pain, sans rien faire d'autre, il prend la coupe, il rend grâce. Le cantique se chante après la coupe, comme cela eu lieu lors de son instauration : « ayant chanté un hymne, ils sortirent ... » ([Matthieu 26 v.30](#))

Chanter un cantique entre le pain et la coupe, interrompt la continuité, et il n'est pas convenable de lire la Parole, ni la commenter ! Car jamais à ce moment du culte, le Saint Esprit ne demandera au frère d'être la bouche de Dieu pour l'assemblée, mais bien **la bouche de l'assemblée pour le Seigneur Jésus !**

La Table du Seigneur

C'est à la Table du Seigneur que la Cène est prise, nulle part ailleurs. Cela ne veut pas dire que le Seigneur ne vient pas individuellement chez les siens, pour souper avec eux et eux avec Lui, comme le Seigneur le montre en [Apocalypse 3 v.20](#) ! Mais ce n'est pas la Cène !

La Table du Seigneur est intimement liée au fait d'être **réunis au Nom du Seigneur**. Pour que la Table soit celle du Seigneur, il faut qu'Il y soit là présent, que le nombre soit deux ou trois, dans la plus grande faiblesse, comme celle de Philadelphie.

Nous avons déjà abordé cette question aux paragraphes « LA MAISON DE DIEU EST DEVENUE UNE GRANDE MAISON, QUE FAIRE ? » et « ASSEMBLES AU NOM DU SEIGNEUR », nous le poursuivons ici.

Quelles sont donc les conditions à remplir pour être ainsi assemblés ?

- Avoir conscience que l'assemblée dans la localité est composée de tous les vrais croyants du lieu, et que ceux qui sont réunis au Nom du Seigneur, n'en sont que l'expression visible. Ceci s'exprime particulièrement lors de la cène à la Table du Seigneur
- De ne tolérer aucune forme de **mal connu**, moral ou doctrinal.
- Y accueillir en son sein, tous les chrétiens authentiques, sans aucune réserve, **à la seule exception** de ne pas être lié avec les milieux où le mal moral ou doctrinal est toléré, et desquels ils devraient se retirer selon 2 Timothée 2

- Confesser sa propre faiblesse, et sa propre co-responsabilité dans la ruine de l'Église responsable.
- Reconnaître dans une communion sans aucune réserve, toutes les assemblées locales réunies sur le même terrain. Et non pas sur base d'une association de quelque nature que ce soit.
- Si deux rassemblements de chrétiens réunis sur cette même base ne sont pas en communion pratique, **la communion doit être rétablie en ôtant ce qui fait obstacle**. Ne pas le faire donne alors le caractère sectaire, contraire à ceux trouvés à Philadelphie.

La discipline dans l'Assemblée

Quelques mots d'introduction

Rappel d'un commentaire d'un serviteur (H. Rossier)

Dans son étude de la 1^{ère} épître aux Corinthiens, spécialement au chapitre 5, voici un commentaire devant être retenu, car souvent oublié :

Notre chapitre signale **un scandale supporté** par l'assemblée de Corinthe, **un cas de fornication** tel qu'il n'en existait pas de semblable parmi les nations. ...

L'apôtre ajoute au v. 9 : «Je vous ai écrit dans la lettre, de ne pas avoir de commerce avec des fornicateurs». ... Cela ne signifiait pas, ajoute-t-il, qu'ils ne devaient avoir aucun commerce avec **les fornicateurs de ce monde**. Nous y sommes continuellement en contact avec le mal, **sinon il nous faudrait être «ôtés du monde»** — mais **«si quelqu'un appelé frère est fornicateur»**, etc., **nous ne devons pas avoir de commerce avec lui**. **C'était un des caractères de la discipline** que les Corinthiens ne connaissaient pas, et l'apôtre les renseigne maintenant sur ce qu'ils avaient à faire.

Nous devons obéir à cette parole, comprendre **que si quelqu'un a été retranché de l'assemblée, nous ne pouvons pas même manger « avec un tel homme »**, afin que, **réalisant l'exclusion** dans laquelle il est placé, **il soit forcé de retrouver la communion avec l'assemblée**. **Il a été mis dehors comme méchant et garde ce caractère jusqu'à son retour.**

Il ne s'agissait **PAS**, pour l'assemblée, **d'exercer UN JUGEMENT JUDICIAIRE SUR CET HOMME**, mais **d'ôter le levain du milieu d'elle**, en vue de **la pureté de la maison de Dieu** dans ce monde.

Si les Corinthiens ne l'avaient pas fait, ils auraient **perdu tout droit à être l'assemblée de Dieu à Corinthe**. Nous sommes, hélas ! souvent appelés à exercer cette discipline : **ne l'exerçons pas comme l'acte d'un tribunal**, mais **dans un but d'amour**, pour que **le chrétien en chute retrouve la communion qu'il a perdue** et que, **l'Esprit de Dieu agissant** par l'humiliation dans son âme, **il soit ramené à la place dont il a fallu le priver**. D'autre part, n'agissons jamais, envers le retranché, **avec ce faux amour** que l'on constate si souvent, **en maintenant des**

relations fraternelles avec lui, qui trahissent notre indifférence quant au mal, et empêchent, de fait, la discipline de produire son effet sur sa conscience.

Cela ne signifie pas que nous n'ayons à nous enquérir des effets produits par l'exclusion, que nous ne devons pas surveiller avec sollicitude les premiers symptômes d'un retour au bien, et encourager dans ce chemin celui qui est tombé, afin que l'œuvre de restauration soit complète.

Comment est-ce souvent compris de nos jours ?

On oublie que dans la plupart des cas, la chute de celui qui a dû subir cette forme extrême de discipline est due à un manque d'enseignement et de travail pastoral qui aurait apporté par le moyen du Saint Esprit la correction nécessaire dans la compréhension de la Parole, et dans la marche du frère en question !

La conséquence en est que la discipline se résume à **l'application de règles !** Ce qui conduit les frères qui administrent la chose, à **se comporter en juge**, allant même jusqu'à être juge et partie dans certains cas !

L'enseignement demandant, par amour pour celui qui est sous cette discipline, **de ne pas exprimer de communion avec lui**, se transforme en une loi, **interdisant même à un serviteur d'adresser la parole à cette âme, en vue de l'aider à sortir de son état moral grave !**

Il est donc très utile de revenir sur les bases mêmes de ce qu'est la discipline !

Qu'est-ce que la discipline, celle du Père

La discipline n'est pas en premier lieu une fonction de l'assemblée, mais bien **celle du Père !**

Dès notre nouvelle naissance, ayant été **engendré par Dieu, comme homme nouveau**, nous avons à marcher comme tels !

Nous devons apprendre à faire **la différence entre notre vieil homme et notre nouvel homme.**

Le vieil homme a pour puissance la chair et le nouvel homme l'Esprit ! Et la chair convoite contre l'Esprit et l'Esprit contre la chair (Galates 5 :17). Cela restera vrai jusqu'à notre dernier soupir ou à la venue du Seigneur.

Pour apprendre, nous avons **besoin d'être enseignés et c'est par cet enseignement que commence la discipline du Père pour ses enfants.**

Cette discipline est d'abord **éducative**, ensuite **corrective** mais aussi **punitive**. La discipline du Père est **toujours exercée en amour, même lorsque nous avons besoin d'être fortement punis pour comprendre une chose que nous refusons d'admettre par LA SIMPLE FOI EN SA PAROLE.**

Le pire stade de la discipline, c'est lorsque nous refusons de nous plier sous la main de Dieu, et qu'il soit obligé de dire :

« ... ils ont commencé à faire ceci ; et maintenant ils ne seront empêchés en rien de ce qu'ils pensent faire. Allons, descendons, et confondons là leur langage, afin qu'ils n'entendent pas le langage l'un de l'autre. ... » ([Genèse 11 v.6-7](#))

C'est aussi ce qui arrive parmi les croyants qui utilisent les mêmes mots, citent les mêmes passages de la Parole, mais ne se comprennent pas ou plus !

Son exercice dans l'assemblée

Ce principe éducatif utilisé par notre Père, est aussi le modèle pour l'exercice de la discipline dans l'assemblée.

La discipline fait partie de l'administration de l'assemblée, administration confiée aux frères qui en portent la responsabilité.

La discipline commence par un bon enseignement de la Parole.

De nos jours le problème commence déjà à ce niveau : on enseigne des règles de bonne conduite ! Ce qui suppose que le chrétien est capable par lui-même de répondre à ces règles !

On exerce directement la discipline, sous sa forme punitive, tout en y ajoutant une certaine souplesse suivant le niveau relationnel avec la personne, dès que ces règles sont outrepassées !

Ceux qui condamnent oublient qu'eux-mêmes sont incapables de répondre à ces règles !

Voilà la raison de tous les drames !

L'enseignement de règles de bonne conduite à suivre conduit à 2 types de chrétiens : des propres justes ou des personnes dans une grande détresse.

- Les propres justes, s'arrangent avec leur conscience, et prennent les choses à la légère, c'est eux qui souvent tombent ou font partie de ceux qui condamnent !
- Les autres sont dans une grande détresse, car ils se voient incapables de répondre à ces règles, toutes bonnes qu'elles soient ! Et personne ne leur vient en aide !

La cause se situe au niveau d'un enseignement de base :

Car on oublie de faire la différence entre la première création où le péché est entré et la nouvelle, où tout est de Dieu, entre l'esprit de l'homme et l'Esprit de Dieu, entre les émotions humaines et ce que produit l'Esprit Saint, entre le vieil homme et le nouvel homme !

Ces règles sont bonnes en elles-mêmes, mais d'une part l'homme naturel, le vieil homme, est incapable de les suivre, et d'autre part, l'homme nouveau n'a aucune règle à suivre. Il est conduit par le Saint Esprit qui lui montre dans la Parole le cadre dans lequel il se conduit, et le Saint Esprit lui fournit la puissance de se mouvoir dans le cadre de la Parole !

C'est cela que le Père veut enseigner à ses enfants, pour les éduquer ! Et pour cela, il a donné des dons tels que ceux que nous lisons en [Ephésiens 4 v.11](#) !

Le Docteur enseigne les écritures, **le Prophète** discerne les besoins présents des âmes composant l'assemblée et y répond, **le Pasteur** prend soin des âmes et leur apporte ce dont elles ont besoin pour croître !

N.B. Il y a aussi le don d'apôtre, qui aujourd'hui est toujours actif au travers la Parole de Dieu, qu'ils ont contribué à compléter ! Il va sans dire que personne ne peut de nos jours se réclamer d'un tel don !

C'est dans un tel cadre que la discipline dans l'assemblée s'exerce.

Elle prend soin des âmes en les enseignant avec patience, mais elles peuvent aussi avoir besoin d'être corrigées, dans le sens de **l'instituteur qui corrige les fautes d'une dictée, ou d'un calcul**, et **non pas donner des corrections dans le sens de punitions** ! Les corrections sont des actions faites en amour conduit par le Saint Esprit, et **non pas corriger parce que la règle n'est pas respectée**, le frère en charge **conduit par le Saint Esprit** montre à l'âme concernée, que dans la situation précise, **c'est le vieil homme**, et **non le nouvel homme** qui est en action ! Lorsque **l'action correctrice est reçue, l'âme fait alors de progrès**, et **vit alors dans la communion avec le Seigneur Jésus**.

Si après tous les soins apportés dans la dépendance du Seigneur, sous la direction du Saint Esprit, **les actions correctives ne produisent pas d'effets, l'âme ne se soumettant pas au Saint Esprit (pas aux frères)**, les frères en charge doivent alors **avec peine, sans aucun esprit légal ou accusateur, dans la dépendance du Seigneur, et sous la direction du Saint Esprit, passer à la phase de la discipline punitive, qui a aussi plusieurs phases, dont la dernière est l'exclusion** !

L'exclusion n'est pas un acte qui permet de se débarrasser de quelqu'un d'insupportable ! C'est un acte posé dans la dépendance du Seigneur et sous la direction du Saint Esprit, un acte d'amour, qui a en vue le bien de celui dont l'Assemblée doit se séparer par obéissance à la Parole. **L'assemblée n'y voit pas un soulagement !!!! Elle voit que c'est elle qui a péché** (« **Israël a péché** » [Josué 7 v.11](#)) !

Rappelons ici le commentaire du frère H. Rossier mentionné plus haut :

Il ne s'agissait **PAS**, pour l'assemblée, **d'exercer UN JUGEMENT JUDICIAIRE SUR CET HOMME**, mais **d'ôter le levain du milieu d'elle, en vue de la pureté de la maison de Dieu** dans ce monde.

Bien souvent celui qui doit être exclu, **n'a jamais reçu les soins pastoraux** dont il est fait mention plus haut, et qui lui aurait évité de tomber !

L'assemblée doit sentir sa propre culpabilité, et en particulier **les frères qui n'ont pas fait le travail** que le Seigneur demandait de faire, par confort personnel, ou même de peur de ternir leur réputation, si cela exigeait de « nager à contre-courant » !

Nous aimerions le taire, mais aussi parfois, l'exclusion devient une arme lors de **lutte d'influence parmi des frères**, ce qui démontre un très mauvais état !

Quel comportement tenir vis-à-vis de celui qui a été exclu

(Que ce soit justement ou injustement).

Le comportement reste celui de l'amour (non pas selon les pensées de l'homme naturel, le vieil homme), mais de **l'amour selon Dieu** ! Car les actes de discipline, même punitifs, ont pour but **l'amour pour celui qui en est l'objet, afin qu'il confesse son péché** (1 Jean 1 v.9) et **retrouve le chemin de la restauration** ! Dans ce but, et ce seul but, l'assemblée n'exprime plus aucune communion avec celui qui est ainsi exclu, afin qu'il prenne conscience du mal dans lequel il se trouve !

Il se trouve dans l'état du lépreux de **Lévitique 13 & 14** !

Si l'assemblée doit par amour pour celui qui est exclu, prendre une distance, il y a cependant **le travail du sacrificateur** (pas d'un juge !!) qui, sans exprimer de communion, examine tous les signes de guérison, et **comme serviteur dans le cadre du Nouveau Testament, apporte aussi l'enseignement propre à guérir** celui qui est malade de cette lèpre morale ! Ce service est souvent négligé ! **L'introduction de règles**, interdisant de parler à la personne, **vient même mettre des obstacles à ce travail** !

Rappelons ici le commentaire de notre frère H. Rossier mentionné plus haut :

Cela ne signifie pas que nous n'ayons à nous enquérir des effets produits par l'exclusion, que nous ne devons pas surveiller avec sollicitude les premiers symptômes d'un retour au bien, et encourager dans ce chemin celui qui est tombé, afin que l'œuvre de restauration soit complète.

Que fait celui qui aurait été exclu, accusé injustement ?

Ces choses ne sont pas aussi rares que l'on voudrait le laisser croire ! **La détresse d'une personne dans une telle situation est très grande** ! Ce cas se présente, lorsque des règles sont introduites ! Des frères s'instaurent ou sont nommés juges, étant eux-mêmes parfois en cause ! **Ce devient hélas des règlements de compte** ! Quel désordre de la part de ceux qui devraient rendre témoignage de ce qu'est la vie divine !

Le frère Paul Fuzier nous a laissé dans le périodique « Le Messager Evangélique » de 1945 une méditation sur ce sujet : « **Accusations injustes** »

Vous pouvez la télécharger via cette page :

https://www.bible.beauport.eu/data/ListePublications.htm#_Toc16856292

Comment se comportent les autres assemblées ?

Si, sur base de l'expression de l'unité du Corps mentionnée dans la 1^{ère} partie, elles acceptent à priori la décision prise par l'assemblée locale en question, est-ce pour autant que cela doit conduire à **de l'indifférence pour le frère ou la sœur qui aurait été accusé et exclu injustement** ?

L'article « accusations injustes » mentionné plus haut, s'adresse à celui qui en est victime, mais cela NE DEDOUANE PAS l'acte de l'assemblée qui a agi injustement !

On trouve très souvent que ceux qui ont agi injustement se servent de cet enseignement pour laisser leur victime dans cette situation de détresse ! C'est comme si celui qui frappe la joue gauche de son frère, le condamne pour ne pas lui laisser aussi frapper la joue droite !

Les frères d'autres assemblées, principalement ceux qui ont le rôle de conduire, ont aussi le devoir de s'assurer que les actes de l'assemblée qui a exclu est bien une action en dépendance du Seigneur, et sous la conduite du Saint Esprit et non pas une action charnelle ! Comme cela arrive lorsqu'il y a entre frères des conflits d'intérêts, ce qui est péché en soi (voir l'état des Corinthiens en 1 Cor. 6) !

L'apôtre Paul, montre bien comment traiter un tel état ! Il n'agit pas dans l'assemblée même, mais lui montre la pensée du Seigneur, les invitant à la suivre sous la direction du Saint Esprit !

Que faire quand des faits conduisent à des divisions ?

Hélas, cela n'est pas rare !

Le laisser aller, le manque de vigilance, le manque de réaction devant un mal qui commençait à germer, le manque de soin auprès des âmes, et voilà que des frères se sentent à juste titre ou pas à devoir répondre à l'enseignement de 2 Timothée 2 :

« Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur. » (2 Timothée 2 v.19)

Que faire ? Quelle hécatombe !

La réponse se trouve dans une autre méditation du frère Paul Fuzier intitulé « **A propos de la manière d'agir de Joseph envers ses frères** » parue dans le ME 1960 que vous pouvez télécharger depuis cette page :

https://www.bible.beauport.eu/_data/ListePublications.htm#_Toc16856292

N.B. Il n'est pas sans importance de dire que Joseph représente le Seigneur Jésus, et ses frères les frères concernés, car bien souvent une partie veut jouer le rôle de Joseph !

En général, chaque parti affirme « nous sommes d'honnêtes gens », tout en connaissant les manquements qui les concernent, comme les frères de Joseph savaient très bien qu'ils mentaient en affirmant cela !

La communion avec le Seigneur Jésus, le vrai Joseph, n'a pas été possible aussi longtemps que chacun continue à affirmer « nous sommes d'honnêtes gens », et « c'est ici le temple de l'Eternel » !

Ce n'est que lorsque tous ont confessé, par la bouche de Juda : « Dieu a trouvé notre iniquité », confession réelle parlant non pas de l'iniquité de l'autre mais de sa propre iniquité, alors la communion se retrouve avec le Seigneur Jésus, et par voie de conséquence des frères entre eux.

L'iniquité qui est toujours difficile à confesser, réside dans une absence de soins et de vigilance devant le mal, ce petit peu de levain qui fait lever la pâte tout entière, et qui reste non jugée !

Quelques références

Pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet, voici quelques documents que vous pouvez télécharger à cette fin.

Dans le Messenger Evangélique des années 1860 à 1909:

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/MENU.html>

Année 1866 – Discipline – Job :

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/HTML/1866/ME 1866 30.html>

Année 1868 – Extraits :

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/HTML/1868/ME 1868 04.html>

Année 1869 – Sur la discipline et le dépouillement de soi-même :

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/HTML/1869/ME 1869 04.html>

Année 1872 - Le devoir, et non le pouvoir (Darby J.N.) :

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/HTML/1872/ME 1872 28.html>

Année 1872 - Discipline et unité d'action (Darby J.N.) :

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/HTML/1872/ME 1872 31.html>

Année 1877 – Sur l'action de l'assemblée dans les cas de discipline (Darby J.N.) :

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/HTML/1877/ME 1877 17.html>

Année 1898 – Jacob ou la discipline (Rossier H.) :

<https://www.bible.beauport.eu/ data/ME/HTML/1898/ME 1898 14.html>